

## Dossier BPC

# **SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE DU 5 SEPTEMBRE 2013**

## **Résumé de la présentation des experts**

À l'initiative de la Ville de Pointe-Claire, une séance d'information publique a été tenue le jeudi 5 septembre dernier dans le but d'informer la population sur tous les aspects touchant le dossier de l'entreposage illégal de BPC de la compagnie Reliance, du 86, boulevard Hymus, à Pointe-Claire.

Les experts des ministères du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, de la Sécurité publique, des services de police, de sécurité incendie et de la division du contrôle des rejets industriels de la direction de l'environnement de la Ville de Montréal, et ceux de l'usine de traitement d'eau potable de Pointe-Claire ont répondu durant plus de trois heures aux questions des citoyennes et des citoyens présents.

Les experts présents ont brièvement expliqué leur rôle, leur mission et la nature de leurs interventions dans le dossier.

### **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, MONSIEUR BILL McMURCHIE**

Au nom du Conseil municipal, le maire de la Ville de Pointe-Claire, Monsieur Bill McMurchie, a souhaité la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette soirée d'information sur l'entreposage illégal de BPC qui a pour but d'améliorer leur compréhension de la situation sur les aspects concernant la santé et la sécurité publique.

Le directeur général de la Ville de Pointe-Claire, Monsieur Nicolas Bouchard, a agi à titre de modérateur de la soirée.

Voici un résumé exhaustif de leurs interventions.

### **INTRODUCTION PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE**

La soirée d'information a pour objectif de répondre à toutes les questions posées concernant la santé, la sécurité et les étapes à venir pour les gens qui sont les voisins immédiats du site, ce qui n'exclut bien sûr pas les citoyens de secteurs plus éloignés présents.

Des experts dans leur domaine respectif du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, du Service de police de Montréal, du Service de Sécurité incendie de Montréal et de la Division du contrôle des rejets industriels de la direction de l'environnement de la Ville de Montréal et de l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, tenteront, dans la mesure du possible, de répondre le plus simplement, le plus clairement et avec le maximum d'exactitude aux questions. Si des questions demandent un supplément d'information ou une recherche particulière, les réponses seront ensuite rendues publiques sur le site web de la Ville de Pointe-Claire.

La période de questions débutera aussitôt que les experts auront brièvement présenté leur mission et un état de la situation. Pour faciliter la compréhension, la période de questions sera divisée en trois grands thèmes, soit la santé, la sécurité et les étapes à venir.

Nonobstant la colère, les craintes, les incertitudes et les frustrations que la situation actuelle peut causer - et qui sont bien compréhensibles - il est important de comprendre que l'assemblée publique d'information n'est pas le forum pour un débat politique. Les membres du panel sont des experts dans leur champ d'expertise. Il n'est pas question ce soir d'identifier des responsables et toute question en ce sens sera jugée inappropriée.

Les autorités de la Ville de Pointe-Claire, tout comme les autorités ministérielles, ont été très claires depuis la révélation de l'existence de l'entreposage illégal de BPC par Reliance que leurs priorités sont de protéger la santé et la sécurité des citoyennes et des citoyens, de faire retirer les BPC du site le plus rapidement possible et d'en décontaminer les lieux si nécessaire.

### **RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION DES EXPERTS**

#### **PRÉSENTATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

**Rôle :**

- *Coordonner la réponse gouvernementale des différents ministères lors d'un sinistre, et aussi en prévention.*
- *Apporter un support à la municipalité, lorsque requis, puisque c'est elle qui est responsable des mesures d'urgence. Nous apportons un support des différents ministères par le biais de l'organisation régionale de la Sécurité civile. On compte 16 missions différentes selon les ministères dont nous coordonnons l'action.*

#### **PRÉSENTATION DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM)**

**Rôle :**

- *Assurer la sécurité du périmètre, tel que nous en avons été mandatés par le MDDEFP le 29 août, pour éviter toute forme de vandalisme ou intrusion.*
- *Nous sommes présents sur place 24 heures sur 24.*

**Commentaires :**

*Les représentants du SPVM ont établi d'emblée qu'ils continueront d'exercer une étroite surveillance sur le site tant que celui-ci ne sera pas sous contrôle et sécuritaire.*

#### **PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE (DSP)**

**Rôle :**

- *Plusieurs mandats de prévention et de promotion au niveau de la santé.*

**Commentaires :**

*Dans ce cas précis, la Direction de santé publique a été sollicitée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, pour donner un avis sur les impacts possibles sur la santé et les mesures préventives à mettre de l'avant.*

**Rôle :**

- *Évaluer les risques à la santé.*

**Commentaires :**

*Dès le 7 juin, nous avons évalué le risque pour la population habitant autour du site de Reliance. Nous savions déjà que les huiles contenant des BPC étaient confinées dans des réservoirs. Nous n'étions pas, par exemple, en présence d'une usine qui émet des BPC par une cheminée, comme pourrait le faire un incinérateur, et nous n'étions pas non plus devant une situation où il y avait des retombées de BPC dans l'air ambiant, ou sur les terrains avoisinants. Nous savions également que l'eau huileuse avec des BPC qui a été déversée sur le terrain (industriel) n'est pas une substance qui s'évapore facilement, comme peuvent le faire des solvants.*

*En tenant compte de ces informations, nous considérons que les gens vivant à proximité du site de Reliance pouvaient et peuvent aller sans problème à l'extérieur, et peuvent se baigner dans les piscines. L'eau potable n'a pas été touchée et les sols de surface de vos résidences sont des sols propres puisqu'ils ont été apportés lors de la construction. Il n'y a donc aucun problème à laisser les enfants jouer à l'extérieur ou à consommer les légumes des jardins.*

*Finalement, la quantité de BPC qui a été déversée dans le lac Saint-Louis est trop petite pour avoir affecté les concentrations de BPC dans les poissons.*

*Le risque que l'on veut éviter, c'est que ces produits-là brûlent. Ce ne sont pas des produits faciles à enflammer, mais en cas d'incendie, il y aurait dégagement de substances irritantes dans l'air et, après l'incendie, il y aurait des dépôts de produits sur les surfaces qu'il faudrait à ce moment-là nettoyer. C'est pour cette raison-là que le site est surveillé tel qu'il l'est actuellement.*

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP)****Rôle :**

- *Assurer la protection de l'environnement et de la biodiversité de façon à assurer la qualité de vie des citoyens.*
- *Plusieurs mécanismes au centre de contrôle environnemental de l'application réglementaire et de l'analyse des projets pour s'assurer de leur conformité.*
- *Équipe d'urgence environnement présente 24 heures sur 24 sur l'ensemble du territoire.*
- *Service d'enquêtes.*

**Commentaires :**

*Dans le cas de Reliance, Urgence-Environnement est intervenu et le déversement a rapidement été confiné, mais c'est beaucoup plus la présence des transformateurs qui était préoccupante. Rapidement, ce dossier a été transféré à un inspecteur afin d'assurer un suivi. Lors des inspections réalisées, il a été constaté que c'était un site illégal d'entreposage de BPC, absolument non conforme.*

*L'entreprise a reçu plusieurs avis de non-conformité selon les façons de faire au Ministère pour demander au contrevenant de se conformer. Rapidement, on lui a précisé les exigences à rencontrer. Par contre, considérant l'importance de ce dossier-là, et la préoccupation à l'égard de la sécurisation – on pouvait entrer facilement sur ce site là – même si les produits étaient confinés dans d'immenses transformateurs ou des barils, le risque était quand même là, parce que ce n'était pas sécurisé, qu'il n'y avait pas de surveillance 24 heures sur 24. Avec cette préoccupation dès le départ, le Ministère a rapidement mis des actions en place.*

*Faut comprendre qu'il faut quand même faire ces vérifications-là, on doit responsabiliser le contrevenant, mais à force d'envoyer des avis de non-conformité et même des mises en demeure, on a été obligé de changer de moyens. Je peux vous assurer que tout au long de ce processus, nous avons documenté le dossier et pris les mesures pour minimiser les risques.*

*Compte tenu de l'ampleur des opérations, le Ministère a ouvert une enquête dès le début du mois d'avril 2013, en vue d'amasser des preuves dans le cas éventuel d'une poursuite pénale pour punir le contrevenant. Même s'il y a des mesures pour régler cette situation-là, on comprend que c'est un processus judiciaire relativement long qui ne règle pas la situation à court terme pour les gens qui vivent autour. Dans ce contexte, le Ministère a aussi évalué la possibilité d'autres recours administratifs, comme ceux de l'Ordonnance, qui s'adressent en principe à des cas exceptionnels. Les deux mesures appliquées conjointement sont en elles-mêmes assez exceptionnelles.*

*Dans tous les échanges que nous avons eus avec la compagnie Reliance, il y a eu une certaine collaboration, entre autres au niveau de la caractérisation, mais jamais au niveau demandé par le Ministère, jamais au niveau de la sécurisation qui a été réclamée dès le départ pour s'assurer justement qu'il y ait une surveillance 24 heures sur 24.*

*Dans tous nos échanges, c'était l'élément principal, la surveillance 24 heures sur 24, dont la sécurisation et ensuite des démarches visant justement à aménager le lieu et disposer des matières dangereuses résiduelles contaminées au BPC dans un ordre du plus contaminé au moins contaminé, de façon à réduire le risque le plus rapidement possible.*

*Malgré les nombreux échanges – et on est conscient que ça a pris un certain délai pour faire cette démonstration-là comme quoi la compagnie collabore ou pas assez - c'est ce qui a été démontré. C'est pourquoi on a acheminé un avis préalable à l'Ordonnance, donc un recours administratif signifié à l'entreprise le 13 août. Avec la même approche de sécuriser d'abord le site ensuite de prévoir des mesures d'entreposage sécuritaire et prévoir des mesures avec un échéancier pour éliminer ces matières-là.*

*La réponse qu'on a eue du consultant de l'entreprise ne permettait pas de répondre à ces exigences, et c'est pour cette raison que le ministre a signifié une Ordonnance le 29 août pour ce site-là.*

*Depuis le début, le Ministère, tout comme celui de la Santé, est préoccupé par la situation. On a obtenu des améliorations au niveau de la sécurisation, l'entreprise s'est conformée à l'une des premières étapes de l'Ordonnance qui était de prévoir un surveillant 24 heures sur 24. Le*

*Ministère a également mandaté des policiers du SPVM pour assurer cette surveillance. La Ville a aussi mandaté des responsables de la Sécurité publique pour faire cette surveillance.*

*Depuis l'Ordonnance, la compagnie a mentionné son intention de la respecter et a présenté un plan d'action préliminaire toujours dans le respect des principaux objectifs visés par l'Ordonnance de permettre à l'entreprise de prendre ses responsabilités, d'éliminer ces matières-là, mais d'abord de sécuriser et entreposer de façon convenable et sécuritaire ce matériel-là en vue de l'élimination du plus contaminé au moins contaminé.*

*Le Ministère assure un suivi serré de ce dossier-là pour s'assurer qu'il n'y ait pas de dérogation à l'Ordonnance et comme le ministre l'annonçait, s'il y a une dérogation, un élément qui n'est pas respecté, le Ministère va prendre en charge et va faire des actions dans la même logique que l'Ordonnance qui a été délivrée pour permettre de régler le plus rapidement possible cette situation qui est inacceptable.*

*Comme le plan préliminaire de la compagnie a été jugé acceptable par le Ministère, il faut maintenant un plan d'action global acceptable de la part de la compagnie qui est attendu pour le 28 septembre, qui doit viser exactement les éléments prévus à l'Ordonnance. Dans les 15 jours suivants l'Ordonnance, il doit aussi sécuriser le site et l'aménager de façon plus sécuritaire pour les matières qui sont entreposées à l'intérieur.*

*Il reste à établir comment seront disposés les produits dangereux, mais la priorité c'est que ça se fasse dans les meilleurs délais. Il y a encore certaines matières qu'on doit caractériser, c'est pourquoi il faut notamment faire une vidange des transformateurs entreposés à l'extérieur et en faire un échantillonnage, bien qu'on en ait un bon portrait de la situation, il reste encore des éléments à vérifier, dans le but d'assurer la gestion conforme de ces matières dangereuses là.*

## **PRÉSENTATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL (SIM)**

### **Rôle :**

- *Assurer la sécurité des gens en situation urgence médicale et incendie et en cas de déversements.*
- *Faire de la prévention, de l'éducation et des interventions d'urgence.*

### **Commentaires :**

*Dès qu'on a eu l'information qu'il y avait un déversement, on a dépêché une équipe pour s'assurer de la sécurité au niveau du bâtiment pour que le risque d'incendie ne soit pas présent.*

*On a aussi ajouté dans notre système informatique une note précisant qu'à cet endroit-là il y a une installation illégale d'entreposage de BPC. Cette information existe dans notre système pour tous les endroits où il y a des BPC sur l'île de Montréal.*

*Un plan d'intervention a aussi été fait pour le bâtiment. Les pompiers ont visité l'endroit et le connaissent. Advenant un incendie, premièrement nous avons tout fait et on a des partenaires, le service de police est sur les lieux, il y a du gardiennage, et c'est la meilleure chose qu'on ne peut avoir contre un incendie, c'est quelqu'un qui surveille 24 heures sur 24.*

*On l'a dit, le produit n'est pas inflammable. Vous ne pouvez pas mettre une allumette et allumer le produit. Il faut le chauffer. C'est un produit combustible, oui il peut brûler, mais on a dès le départ, dès qu'on a un appel à cet endroit, on a 23 pompiers qui sont en direction qui viennent de trois casernes différentes. Les premiers pompiers ont un temps de réponse d'environ 2 minutes 27 secondes, et les 23 pompiers ont un temps de réponse de 4 minutes et 30 secondes. Vous avez donc des pompiers de trois casernes qui sont sur les lieux.*

*Et à Pointe-Claire, sur l'autopompe, il y a déjà de la mousse pour combattre les feux d'hydrocarbure. C'est là en permanence. On a également une remorque avec de la mousse additionnelle en permanence à la caserne 55 de Pointe-Claire, qui n'a pas été ajoutée pour les circonstances, mais qui a toujours été là.*

*On est capable de combattre immédiatement l'incendie et de l'éteindre avec de la mousse advenant qu'il y ait un début d'incendie. On s'est assuré d'éliminer les risques d'incendie à la source. Il n'y a pas de risque d'incendie à la source et le gardiennage fait en sorte qu'on minimise le risque d'incendie.*

*À Montréal, on a aussi une équipe d'intervention spécialisée pour les matières dangereuses, en tout temps, de douze pompiers qui sont formés pour tout type de déversement ou d'intervention avec des matières dangereuses. Ils ont une spécialité pour intervenir advenant qu'il arrive un déversement ou un incendie. Ils peuvent porter assistance et on a de l'équipement spécialisé encore pour déversement ou incendie.*

## **PRÉSENTATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE**

### **Rôle :**

- *Produire de l'eau potable.*

### **Commentaires :**

*En aucun moment la qualité de l'eau n'a été affectée par les BPC parce que les prises d'eau de l'usine sont situées trois kilomètres en amont de l'endroit où a eu lieu le déversement.*

*En aucun moment, les analyses n'ont démontré qu'il y avait un problème avec l'eau. On envoie une trentaine d'échantillons par semaine à des laboratoires agréés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.*

*L'usine de Dorval, située plus à l'est, a été informée plus tard, mais la quantité de BPC qui s'est rendue au lac était tellement minime, qu'ils n'ont rien noté et les analyses n'ont rien révélé mais ils ont quand même surveillé la présence d'huile sur le dessus de l'eau. sans qu'il y en ait dans les semaines suivantes.*

*Le règlement québécois sur l'eau potable fait en sorte que dès que l'eau est impropre à la consommation, des avis d'ébullition sont émis ou de non-consommation, comme on l'a d'ailleurs vécu en octobre 2011 à Pointe-Claire.*

## **PRÉSENTATION DE LA DIVISION DU CONTRÔLE DES REJETS INDUSTRIELS DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

**Rôle :**

- *S'assurer que les rejets d'eaux usées des industries sur tout le territoire de l'île de Montréal et de l'île Bizard sont conformes aux normes stipulées dans la réglementation applicable sur les eaux usées. Ça couvre aussi les rejets vers les ruisseaux sur l'île.*
- *S'occuper de la conformité des rejets atmosphériques des industries situées sur le territoire de l'île de Montréal.*
- *Visiter, demander des informations aux industries en question et étudier les demandes de permis ou d'approbation des différentes industries sur le territoire.*
- *À ce jour, quelque 850 permis ont été émis pour déversements importants d'usine sur le territoire et plus de 2000 approbations relatives aux eaux usées ou au contrôle des déversements ont été accordées et plus de 2600 permis relatifs à l'assainissement de l'air ont été émis.*

**Commentaires :**

*Plus précisément dans le cas de Pointe-Claire, nous sommes déjà intervenus il y a de nombreuses années parce qu'il y avait certains procédés assez simples utilisés et qui ont été arrêtés, puis nous ne sommes pas intervenus dans ce dossier-là jusqu'au 27 mars 2013 où nous avons eu l'information qu'il y avait eu un déversement accidentel qui s'effectuait vers le ruisseau Denis. Tout de suite, quelques heures après l'appel, l'inspecteur en devoir s'est présenté sur place et on a insisté pour que les mesures appropriées soient prises pour limiter et contrôler le déversement.*

*Il y a eu environ 40 visites de nos inspecteurs depuis ce moment-là, cinq lettres et avis ont été émis. On travaille en parallèle avec les gens du Ministère qui sont responsables des sols contaminés et de plusieurs problématiques entre autres celle des matières résiduelles dangereuses. Notre intervention concerne particulièrement le rejet des eaux usées vers le réseau d'égouts, ou vers un ruisseau, ou encore des rejets atmosphériques.*

*Dans ce dossier-là, nous assurerons un suivi quotidiennement s'il le faut, jusqu'à ce que le plan piloté par le Ministère soit complété au niveau de la gestion des substances dangereuses qui sont là et, éventuellement, des sols.*

*Notre intervention sera de s'assurer qu'il n'y ait pas de rejets qui rejoignent les réseaux d'égout, le ruisseau Denis ou de rejets de particules à cause de la circulation des camions et que tout se déroulera de façon conforme.*